

L'ENCADREMENT JURIDIQUE DE L'EXPLOITATION MINIÈRE AU CAMEROUN

Il n'est plus possible d'envisager l'exploitation minière dans les États dotés de ressources naturelles en l'absence d'un encadrement juridique adéquat.

L'objet de cette étude se rapporte à la systématisation des règles juridiques consacrées par les pouvoirs publics camerounais en vue de l'exploitation minière dans un cadre ordonné. Par cette entreprise, le résultat auquel l'étude aboutit révèle deux grands axes : d'une part, l'encadrement juridique qui repose sur les fondements et les principes de l'exploitation minière ; d'autre part, les règles déterminant la solution des litiges nés de ladite exploitation.

Sans avoir la prétention d'avoir abouti à une analyse parfaite, cette étude se présente comme la première œuvre doctrinale sur la matière du droit minier camerounais.

Urbain Noël EBANG MVE, titulaire d'un DEA et d'un doctorat PhD en droit public, administrateur civil principal et enseignant des universités d'État, s'est formé à l'École nationale d'administration et de magistrature de Paris en France et à l'École nationale d'administration publique du Québec, au Canada. Il a occupé les fonctions de chef de service foncier et de sous-directeur des affaires domaniales au ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat ; de sous-directeur de l'exécution du budget au ministère des Finances ; de conseiller technique n°1 au ministère de la Ville ; d'inspecteur des services au ministère des Finances, de chargé de mission au secrétariat général des services du Premier ministre et de Secrétaire général au ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement technologique. Il est actuellement Secrétaire général au ministère des Finances.

ISBN : 978-2-343-07368-2
39 €



L'ENCADREMENT JURIDIQUE
DE L'EXPLOITATION MINIÈRE AU CAMEROUN

Urbain Noël EBANG MVE

Urbain Noël EBANG MVE

L'ENCADREMENT JURIDIQUE DE L'EXPLOITATION MINIÈRE AU CAMEROUN

Préface de Magloire Ondo

